Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Joumada I 1443
28 Décembre 2021

N° 124

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2902**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2914**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2918**
Homologation de résolutions **2919**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2920**
Avis aux créanciers..... **2921**
Convocations
Sociétés anonymes **2921**
Autres sociétés **2923**
Divers
Avis au public..... **2924**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie - S.A..... **2925**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPAGNIE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE EL MEHDI

C.I.T.E.M

Société anonyme

Au capital de 6962.030 DT

Siège social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis

M.F : 005695 R.A.M 000

RC : B110911996

CNSS : 36724-58

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 18 octobre 2021, enregistré à recette des finances Rue El Jazira le 11 novembre 2021, enregistrement n°201703179 quittance n°063593 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (R.N.E) le 14/12/2021 sous le n°2021116712.

Il a été décidé ce qui suit :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

- Approbation des états financiers, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes de l'exercice 2020.

- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020.

- Affectation des résultats.

- Approbation de conventions réglementées prévues par les articles 200&475.

- Quitus aux administrateurs.

2021T01245SANB2

Notice destinée à l'information du public

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 novembre 2021 et conformément aux dispositions de l'article 302 du code des sociétés commerciales, le Président Directeur Général de la société PRIMEURS DE MEDITERRANEE «PRIMED» informe le public que le capital social sera augmenté selon les indications suivantes :

- Dénomination sociale : Société PRIMEURS DE MEDITERRANEE «PRIMED»

- Forme de la société : S.A

- Identifiant Unique : 1122280HAM000

- Montant du capital social : 5.000.000 Dinars

- Montant de l'augmentation à réaliser : 5.500.000 Dinars

- Adresse du siège social : Immeuble Amen El Bouhaira, Angle de Rue du Lac Windermere et Rue du Lac Volta - Les Berges du Lac 1053 Tunis

- Objet social : Agriculture maraîchère

- Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Le 21 décembre 2021 au Registre National des Entreprises, sous le numéro AC012012021.

- Nombre des actions à souscrire contre numéraire et la somme immédiatement exigible : 55.000 actions nouvelles avec la libération du montant de 5 500 000 Dinars, réservée à hauteur de 35.000 actions à FCPR Zitouna Moucharka 1, gérée par Zitouna Capital, et 20.000 actions à Mr Adel Tlili.

- Valeur nominale de l'action à émettre : 100 Dinars.

- Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : Tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées avec un droit de vote proportionnellement à leur mise

- Stipulations relatives à la répartition du résultat et à la constitution des réserves : 5% pour la réserve légale, le reliquat sera réparti par l'assemblée générale ordinaire

- Nom de la banque qui recevra les fonds provenant de l'augmentation : BANQUE ZITOUNA AGENCE CENTRALE LAC NORD TUNIS - RIB : 25000000000095174272

- Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la notice, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021R03113SANB2

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 1er décembre 2021, sous le numéro 21804414, quittance n°M065060, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 21/12/2021 sous le numéro: 2021118338.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société durant l'exercice clos le 30 juin2021 ;

2- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur ledit exercice ;

3- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4- Approbation desdits rapports et conventions ainsi que des résultats de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux Administrateurs ;

6- Affectation des bénéfices ;

7- Renouvellement des mandats de trois Administrateurs

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'Exercice Fiscal 2021;

10- Délégation de pouvoirs et formalités de publicité.

2021R03122SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TPR ANODAL SA

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 DT

Siège social : 2 Rue Habib Thameur 9000 Béja

Identifiant unique : 1704034G

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 10500000 Dinars.

Objet social : Traitement de Surface de Profiles en Aluminium par oxydation anodique.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2021 a été

déposé au Centre du Registre National des Entreprises, Bureau Régional de Tunis, sous le numéro 2021P40216901.

Nombre d'actions à souscrire : 105 000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer de moitié lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de AMEN BANK - Agence Mégrine, dans un compte indisponible sous le numéro 063.340.601.633

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

2021R03147SANB2

TPR GLASS SA

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 DT

Siège social : 2 Rue Habib Thameur 9000 Béja

Identifiant unique : 1704023D

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 12000000 Dinars.

Objet social : Façonnage et transformation de verre plat

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2021 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises, Bureau Régional de Tunis, sous le numéro 2021P59498834.

Nombre d'actions à souscrire : 120 000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer de moitié lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de AMEN BANK - Agence Mégrine, dans un compte indisponible sous le numéro 063.340.601.611

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

2021R03148SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TPR COLOR SA

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 DT

Siège social : 2 Rue Habib Thameur 9000 Béja

Identifiant unique : 1704030C

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 10 500 000 Dinars.

Objet social : Traitement de Surface de Profiles en Aluminium par thermo laquage.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2021 a été

déposé au Centre du Registre National des Entreprises, Bureau Régional de Tunis, sous le numéro 2021P86878733.

Nombre d'actions à souscrire : 105 000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer de moitié lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de AMEN BANK - Agence Mégrine, dans un compte indisponible sous le numéro 063.340.601.622

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

2021R03149SANB2

Notice : Article 164 du Code des sociétés commerciales

Société "MMJ POWER SA"

Augmentation de capital de 1 600 000 DT

1. Dénomination : MMJ POWER SA

2. Forme juridique : Société anonyme

3. Capital actuel : 11 977 000 Dinars Tunisiens divisés en 10 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital : 1 600 000 DT par la création de 160000 actions nouvelles de 10 DT gratuites.

5. Siège social : Rue de l'argent, immeuble Fatma, les Jardins du Lac - 1053 Tunis.

6. Objet social : Production de l'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque.

7. Durée : 99 ans.

8. Avantages particuliers : Néant.

9. Conditions d'admission aux assemblées : Actionnaire titulaire d'au moins une action depuis 5 jours.

10. Répartition du résultat : 5 % réserves légales; 6 % Dividendes.

Le reliquat sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

11. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

12. Banque : Compte indisponible : ATTIJARI Agence centre d'affaire Compte n°04135217006228947523

Compte indisponible : BH Agence BH Lac 2 Compte n°14093093300700044918.

13. Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

14. Mandataire : Directeur Général Adjoint : Mme. Nozha Charfi née Daoud, Tunisienne, demeurant au n°3 Rue du Sénégal Cité Bassatine 1 Laouina Tunis.

2021R03154SANB2

Notice Légale

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions

de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0001237A

Tél : 70 140 000 - Télex : N° 14135-14815-15376-15377

NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «STB SUBORDONNE2021-1» DE 70 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 100 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en sept catégories A, B, C, D, E, F et G comme suit :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ANS	Constant par 1/5	8,7% et/ou TMM+2,3% **pour un montant inférieur à 5 millions de dinars**
Catégorie B	5 ANS	In fine	8,95% et/ou TMM+2,55% **pour un montant inférieur à 5 millions de dinars**
Catégorie C	5 ANS	Constant par 1/5	9,1% et/ou TMM+2,7% **pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars**
Catégorie D	5 ANS	In fine	9,35% et/ou TMM+2,8% **pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars**
Catégorie E	5 ANS	Constant par 1/5 pour le principal et trimestriel pour les intérêts	8,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie F	10 ANS	Constant par 1/10	TMM+2,9%
Catégorie G	16 ANS	Constant par 1/16	TMM+3%

Décision de l'A.G.O du 29/04/2021

Délibération du Conseil d'Administration du 17/06/2021

Note de la Direction Générale du 9/12/2021

1/ Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination sociale : SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 TUNIS

Tél : 71 140 000

Télex : 14135- 14815- 15376- 15377

E-mail : stb@stb.com.tn

Forme juridique : Société Anonyme

Législations particulières applicables : la société régie par la loi n°2016-48 du 11/7/2016 relative aux banques et établissements financiers.

Date de constitution : 08/01/1957

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

Objet social :

La société a pour objet de contribuer et de favoriser par l'exercice de ses activités bancaires et notamment par la mobilisation de l'épargne sous toutes ses formes, l'octroi de crédit, la prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, du commerce et des services.

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,

- Accorder des crédits sous toutes leurs formes avec ou sans garantie,

- Exercer, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,

- Mettre à la disposition de la clientèle et gérer les moyens de paiement,

- Effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et notamment tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.

- Et généralement faire en Tunisie et à l'étranger, pour elle même et pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, de commissions, de souscription, d'émission, de dépôts de fonds, d'engagement par signature tel que l'aval et le cautionnement ou toute autre garantie, de leasing et d'affacturage et toutes les opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité bancaire.

- Assurer la formation continue et organiser des actions de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social de la banque

Numéro du Registre National des Entreprises : Identifiant unique : 0001237A

Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.

Nationalité : Tunisienne

Capital social : Le capital social s'élève à 776 875 000dinars, divisé en 155 375 000 d'actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

Matricule fiscal : 001237A/P/M/000

Régime fiscal : Droit commun

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la Banque : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sadok JELASSI/Chef de Pôle Financier

2/ Administration

2.1- Membres des organes d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Représentant l'Etat Tunisien	Présidente	Mme Amel MDINI (1)	2021-2023	Tunis
	Membre	Mr Mohamed MRAIDHA (2)	2021-2023	Tunis
	Membre	Mr Mohamed Taher BELLASOUED(2)	2021-2023	Tunis
	Membre	Mr Tarek BELARBI(2)	2021-2023	Tunis
	Membre	Mr Hatem SALAH(2)	2021-2023	Tunis
Sociétés à Participation Publique				
STAR (3)	Membre	Mr Hassene FEKI	2019-2021	Tunis
Privés				
MAE (4)	Membre	Mr Lassaad ZARROUK	2019-2021	Tunis
Mr Taieb BELAID (4)	Membre	Lui même	2019-2021	Tunis
Représentant les actionnaires minoritaires				
Mr Moez BEN ZID (5)	Membre indépendant	Lui même	2021-2023	Tunis
Indépendants				
Mme Rym OUESLATI (6)	Membre	Elle même	2019-2021	Tunis
Mr Sadok ATTIA (6)	Membre	Lui même	2019-2021	Tunis

(1) Nommée par le Conseil d'Administration du 06/05/2021 en remplacement de madane Néjia GHARBI

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2021.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 27/04/2019

(4) Coopter pat le Conseil d'Administration du 29/08/2019 et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06/05/2020 en remplacement des Messieurs Abdelkader HAMROUNI démissionnaire en décembre 2018 et Mohamed Salah KHALFALLAH démissionnaire en avril 2019.

(5) Nomination renouvelée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2021 pour un mandat de trois ans (2021-2023).

(6) Nommés par l'Assemblé Générale Ordinaire du 06/05/2020 pour le mandat 2019-2021.

2.2- Fonction des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

- Membres des Organes d'Administration

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Amel MDINI*	Présidente du Conseil d'Administration	06 mai 2021	Tunis

Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 06/05/2021 en remplacement de madame Néjia GHARBI.

Comité d'Audit : Ce comité est présidé par Monsieur Sadok ATTIA, Madame Amel MDINI et Monsieur Lassaad ZARROUK sont également membres de ce comité.

Comité des Risques : Ce comité est présidé par Madame Rym OUESLATI, Messieurs Hatem BEN SALAH, Mohamed MRAIDHA et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité.

Comité des Nominations et des Rémunérations : Ce comité est présidé par Monsieur Tarek BELARBI, Messieurs Hassen FEKIH et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité

Comité Stratégique : Ce comité est présidé par Madame Amel MDINI, Madame Rym OUESLATI, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Mohamed MRAIDHA, Hatem BEN SALAH et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité.

Commission des Marchés : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Taher BELLASSOUED, Messieurs Mohamed MRAIDHA, Trek BELARBI, Taieb BELAID et le Contrôleur d'Etat en tant qu'observateur sont également membres de cette commission.

Comité de suivi des filiales et des participations : Ce comité est présidé par Monsieur Hatem SALAH, Messieurs Tarek BELARBI et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité

Comité supérieur de résolution : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed MRAIDHA, Monsieur Moez BEN ZID, le Directeur Général de la Banque et/ou le Directeur Général Adjoint, le chef de Pôle Résolution, le chef de Pôle de Détails Réseaux, le Directeur Central de Résolution, le Directeur Central de Suivi des risques sont également membres de ce comité.

Membres des Organes de Direction :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Mohamed CHOUIKHA*	Directeur Général	22 mars 2021	Tunis
Mr Lassaad JOUINI ZENATI**	Directeur Général Adjoint	30 septembre 2021	Tunis
Mr Nabil FRINI***	Secrétaire Général	01 juillet 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 22/03/ 2021.

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/09/2021.

***Nommé par le Conseil d'Administration du 10/06/ 2020

2.3- Contrôle

	Nom	Responsable	Adresse	Mandat*
GROUPEMENT	Cabinet «CSL»	M. Samir LABIDI	Immeuble SAFSAF Bloc B - Bureau 49 B 1073 Montplaisir - Tunis samir.labidi@planet.tn	2020-2021-2022
	Cabinet «CNH»	Mme Nour El Houda HANAN	Espace Tunis Imm H Etage M Appt 1-6 1073 Montplaisir - Tunis nourelhoudahenane@gmail.com	
GROUPEMENT	Cabinet «CFA»	M. Fathi SAIDI	83, Avenue Mohamed V Immeuble Le Belvédère Centre Bureau A-33 - Tunis fathi.saidi@planet.tn	2020-2021-2022
	Cabinet «CBC»	M. Chokri BEN LAKHAL	Espace Tunis Imm B Bureau 4-1 1073 Montplaisir - Tunis benlakhal.chokri@yahoo.fr	

*Nommé par l'AGO du 06/05/2020

3/ Renseignements relatifs à l'opération

3.1- Décision à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **29 avril 2021** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 500 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans cinq ans qui expirera à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **17 juin 2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars susceptible d'être porté à 120 en une ou deux tranches.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la première tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

Montant : 70 MDT susceptible d'être porté à 100 MDT;

Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 8,70% et/ou TMM+2,3% **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**

Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 8,95% et/ou TMM+2,55**% pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**

Catégorie C : 5 ans au taux fixe de 9,1% et/ou TMM+2,7% **pour un montant souscrit supérieur à 5 millions de dinars.**

Catégorie D : 5 ans in fine au taux fixe de 9,35% et/ou TMM+2,8% **pour un montant souscrit supérieur à 5 millions de dinars;**

Catégorie E : 5 ans au taux fixe de 8,70% et/ou TMM+2,3% **avec paiement des intérêts trimestriels;**

Catégorie F : 10 ans au taux variable TMM+2,9%.

Catégorie G : 16 ans au taux variable TMM+3%.

3.2- Dénomination de l'emprunt : "STB SUBORDONNE 2021-1"

3.3- Montant de l'émission : L'emprunt obligataire subordonné «**STB SUBORDONNE 2021-1**» est d'un montant de 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars, divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.4- Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **31/01/2022.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/02/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5- Organisme financiers chargés de recueillir les souscription du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **30/12/2021** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

3.6- But de l'émission : La banque projette l'émission en 2021 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;

- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2026, notamment le financement des projets interne de la banque.

3.7- Nature des titres : Titres de créances

3.8- Formes des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

3.9- Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

3.10- La législation sous laquelle les titres sont créés : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

3.11- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrite délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

3.12- Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.13- Date de jouissance des titres en intérêts : Chaque obligation subordonnée portera **jouissance en intérêts** à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/01/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **31/01/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14- Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.15- Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans pour un montant souscrit inférieur à 5MDT :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine pour un montant souscrit inférieur à 5MDT:

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1. Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,1%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,7%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie D d'une durée de 5 ans in fine pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,35%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,8%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans avec paiement trimestriel des intérêts :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois dejanvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,9%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **290** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Pour la catégorie G d'une durée de 16 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

3.16- Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le **31 janvier** de chaque année pour les catégories A, B, C, D, F et G. La dernière échéance est prévue pour le **31/01/2027** pour les catégories A, B, C et D, le **31/01/2032** pour la catégorie F et le **31/01/2038** pour les catégories G. Pour la catégorie E, les intérêts sont payable trimestriellement la dernière échéance est prévue pour le **31/01/2027**.

3.17- Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie C et la catégorie E feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes ces catégories. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories F et G feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un dixième de la valeur nominale, soit 10 DT par obligation pour la catégorie F et par un seizième de la valeur nominale, soit 6,250 DT par obligation pour la catégorie G. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement in fine. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/01/2027** pour les catégories A,B,C,D et E, le **31/01/2032** pour la catégorie F et le **31/01/2038** pour la catégorie G.

3.18- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation subordonnée.

3.19- Paiement : Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu le 31 janvier de chaque année (à l'exception de la catégorie E). Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023.** Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027.** Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023.** Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027.** Pour la catégorie E, le premier paiement des intérêts trimestriel aura lieu le **30/04/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **31/01/2023.**Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023.**Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023.**Les paiements des intérêts et les remboursements en capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.20- taux de rendement actuariel et marge actuariel :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **8,70%** l'an pour la catégorie **A**, de **8,95%** l'an pour la catégorie **B** de **9,1%** l'an pour la catégorie **C,** de **9,35%** l'an pour la catégorie **D,** et de **8,7%** pour la catégorie **E.**

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2021 à titre indicatif, qui est égale à **6,232%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,532%** pour la catégorie **A**, de **8,782%** pour la catégorie **B,** de **8,932%** pour la catégorie **C,** de **9,032%** pour la catégorie **D,** de **8,532%** pour la catégorie **E,** de **9,132%** pour la catégorie **F** et de **9,232%** pour la catégorie **G**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%** pour la catégorie **A**, de **2,55%** pour la catégorie **B,** de **2,7%** pour la catégorie **C,** de **2,8%** pour la catégorie **D,** de **2,3%** pour la catégorie **E**, de **2,9%** pour la catégorie **F** et de **3%** pour la catégorie **G** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.21- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**STB SUBORDONNE 2021-1**» sont émises selon sept catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;

- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans in fine** pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;

- une catégorie C sur une durée de vie totale de **5 ans** pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- une catégorie D sur une durée de vie totale de **5 ans in fine** pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- une catégorie E sur une durée de vie de **5 ans** avec paiement des intérêts trimestriellement ;

- une catégorie F sur une durée de vie totale de **10 ans** ;

- une catégorie G sur une durée de vie totale de **16 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A, C et E, de **5 ans** pour les catégories B et D, de **5,5 ans** pour la catégorie F et de **8,5 ans** pour la catégorie G.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,698 années** pour la catégorie A, de **4,243 années** pour la catégorie B, de **2,687 années** pour la catégorie C, de **4,215 années** pour la catégorie D et de **2,611 années** pour la catégorie E.

3.22- Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 21/12/2021 sous le n°21-006 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.23- garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

3.24- Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

3.25- Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

3.26- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.27- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (3 000 D) sans que ce montant n'excède mille dinars (5 000 D) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.28- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue de registre des obligations subordonnées : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné «**STB SUBORDONNE 2021-1**» seront assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

3.29-Marché des titres : Au 18/02/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par la STB et cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «STB FINANCE» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «STB SUBORDONNE 2021-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.30- Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB SUBORDONNE 2021-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.31- Tribunaux compétents en cas de litige: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.32- Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant **(clause de subordination).**

- Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- le marche secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix

qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

3.33- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération, du document de référence "STB 2021"et des indicateurs d'activité de la Société Tunisienne de Banque relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

La note d'opération et le document de référence susmentionné sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouira-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE -intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 janvier 2022.

2021R03153SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES HUILES D'OLIVES

«C.H.O»

Société anonyme

Au capital 27.000.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 10 - Sfax

Matricule fiscal : 0504316T/N/M/000

Identifiant unique : 0504316T

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 10 décembre 2021, Quittance n°M007212, Enregistrement n°21506702, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires de vingt millions de Dinars (20 000 000 TND) et ce par la création de deux cent mille actions (200 000 A) nouvelles de cent Dinars Tunisiens (100 TND) chacune nominative à libérer entièrement à la souscription. La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à la société CHO COMPANY et sera libérer par compensation de créance certaine liquide et exigible.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires au profit de la société CHO COMPANY.

La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel. Elle sera dose par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2021 a donné tous pouvoirs à Mr Abdelaziz Makhloufi, président directeur général de la société CHO pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital.

Le P.V : de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 20/12/2021 sous le n°AC081972021.

2021X01514SANB2

Notice

Augmentation de capital

Société «THERA SA»

Registre National des Entreprises : 1017855L

1. Adresse du siège social : Lot n°20 Zone Industrielle El Agba, 2051 El Hrairia - Tunis

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital social : 32.000.000 dinars

4. Durée : 99 ans

5. Activité : Industrie des médicaments et produits pharmaceutiques

6. Date et lieu de dépôt du procès-verbal extraordinaire de l'augmentation de capital : enregistré à la Recette des Finances Sidi Hassine - Tunis, le 16/12/2021, sous le n°21503542, Quittance n°M074838

7. Montant de l'augmentation : 7.000.000 dinars en numéraire

8. Nombre des actions : 70.000 actions

9. Valeur de l'action : 100 dinars

10. L'augmentation sera totalement souscrite et libérée en numéraire à concurrence de sept millions de dinars (7.000.000 DT) au moment de la souscription.

11. Apport en nature : Aucun

12. Privilèges donnés aux actionnaires : Aucune

13. Conditions de participation à l'assemblée générale : l'Assemblée générale est constituée de tous actionnaires quelques soit le nombre des actions

14. Distribution des bénéfices : Suivant les statuts de la Société et les décisions de l'assemblée générale

15. Compte Bancaire indisponible ouvert chez BANQUE DE TUNISIE agence Sousse PL de l'Indépendance sous le n°0550 0000 0220 8716 3011

16. Délais de souscription : dans un délai n'excédant pas 15 jours de la parution de la notice au JORT

17. Convocation à l'assemblée générale : Suivant Statuts et Code des Sociétés.

18. Une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 21/12/2021 sous le numéro 2021118236.

2021403124SANB2

NESTLE TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 8.438.280 DT

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan - Sidi Daoud 2046 - La Marsa - Tunisie

Identifiant Unique : 001336C

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/7/2020 enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis le 29/7/2020 sous Qn°59286 En°20703118.

Les actionnaires ont adopté les statuts mis à jour.

Un exemplaire du PV et des statuts a été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 12/3/2021 et publié le 17/3/2021 sous Bulletin n°58 et annonce n°202122159.

2021403127SANB2

Nomination d'un président directeur général

Société Nationale de Distribution des Pétroles "Agil" S.A

IU : 0002264H MT

CNSS : 18624-00

Au capital de 96.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadra Tunis

D'une décision de conseil d'administration en date du 01 décembre 2021 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau - Tunis, le 10/12/2021 sous le n°21807931, et dont un exemplaire a été déposé au Registre des Entreprises à Tunis, le 16/12/2021 sous n° 2021117542, le conseil d'administration de la société nationale de distribution des pétroles a approuvé la nomination de Monsieur Khaled Bettin en qualité de Président Directeur général de la société en remplacement de Monsieur Nabil Smida.

2021403138SANB2

Notice légale

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord "SOPINO"

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Identifiant unique RNE : 1071359F

Siège social : Av. Taieb M'hiri Société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Notice légale à l'occasion de l'augmentation du capital social de SOPINO de 5 000 000 DT à 6 600 000 DT par :

- L'émission de 80 000 nouvelles actions en numéraire émises à la valeur nominale de 10 dinars chacune.

- La conversion partielle du compte courant actionnaire «SODINO» pour la somme de 800 000 dinars à prélever sur le principal de sa créance et ce contre l'émission de 80 000 nouvelles actions de valeur nominale 10 dinars chacune

Date de constitution et Durée : SOPINO a été constituée le 28/8/2008 pour une durée de 99 ans.

Objet social :

La société a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts :

- La réalisation et l'aménagement des zones industrielles et la construction et la gestion de bâtiments et d'espaces économiques à usage industriel ou de services dans la région du Nord Ouest;

- L'acquisition, l'aménagement, la location ou la vente de bâtiments industriels dans la région du Nord.

- La construction, l'acquisition, la vente et la location de tous fonds de commerce, bâtiments ou locaux destinés ou liés à des activités industrielles ou de service.

Identifiant unique RNE : 1071359F

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

Nationalité : Tunisienne.

Capital social : Le capital social s'élève à 5000 000 dinars divisé en 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libéré

Matricule fiscal : 1071359/FAM 000

Renseignements relatifs à l'opération :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/12/2021 enregistré à la recette des finances de Siliana le 24/12/2021 sous le n°21503466, Quittance n°M016459 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 24/12/2021 sous le n°AC122032021, il a été décidé d'augmenter le capital social comme suit :

- Une conversion partielle du compte courant actionnaire pour un montant de 800 000 DT. En contrepartie, 80 000 actions seront émises pour une valeur nominale de 10 dinars chacune (prix d'émission arrêté à la valeur nominale de 10 dinars) ;

- Une augmentation en numéraire (apport liquide) réservée à la STB SICAR pour un montant de 800 000 DT. Contre ces souscriptions 80 000 actions en numéraires seront émises à une valeur nominale de 10 dinars chacune

- La suppression du droit préférentiel de souscription.

Nombre d'actions à émettre : 160 000 actions

Valeur nominale des actions : 10 DT.

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission : Les actions nouvelles (160000) seront émises à la valeur nominale de 10 chacune.

Dépôt des Fonds : Les 80 000 actions souscrites en numéraire (apport liquide) pour un total de 800 000 dinars seront versées pour l'intégralité dans le compte courant bancaire indisponible ouvert auprès de STB Agence Siliana sous le n°10401061112078278815.

Période de souscription :

30 jours à partir de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée.

2021403157SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de travaux de liquidation et de fermeture de société FZT

Adresse : Zone industrielle elfahes Zaghouan

Matricule fiscal : 1396476M

Suivant les procès-verbaux d'approbation du rapport définitif du liquidateur lié aux travaux de fermeture de la société FZT du 28 mai 2021 enregistré à la recette des finances de Fahes le 15 juin 2021 quittance n°M03003 Enregistrement n°21700840, et celui de clôture et d'achèvement des travaux de fermeture du bureau de liaison de la société FZT du 19 octobre 2020 enregistré à la recette des finances de Fahes le 31 octobre 2020 quittance n°M029382 Enregistrement n°20701319, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes définitifs de clôture de la liquidation.

- Approbation des travaux de liquidation

- Quitus au liquidateur

- La fermeture définitive de la société FZT

- Radiation de société de liaison du registre national des entreprises.

2021R03127SRLB2

STE SPLENDIDE GOLD

Rue Aboul Kacem Chebbi Centre Marhaba Sfax S. A.R.L

Matricule fiscal : 0418263P/B/M/000

Suivant le procès-verbal du 15/12/2008 enregistré à Sfax recette d'enregistrement des actes de sociétés;

P.V. le 18/12/2008 Quittance n°M005423 n° d'enregistrement 08805343 il a été décidé de donner l'Autorisation générale au Gérant de vendre le local n°5 du complexe Immobilier "RESIDENCE ILLYSSA CENTRE", situé entre Rue Aboul Kacem Chebbi et celui de Habib Thameur. Cette boutique susmentionnée comprend 61m² ainsi que les occasions qui suivent rumeur dans les parties communes et 2 abris souterrains en premier pour Monsieur Sami Tmar.

Et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Première instance de Sfax le 22/12/2008 sous le n°D81005199.

2021X01511SRLB2

Avis de dissolution / Liquidation

L A D S

Sarl au capital de 1.500 Dinars

Siège social : 14, Rue Imem Abou Hanifa 2ème étage appartement n°B 6 - 2078 La Marsa

Identifiant unique : N°1099417/T

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du jeudi 25 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 1er décembre 2021 sous n°21607095 Quittance n° M101565 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 décembre 2021 sous dépôt n°2021115507, les associés ont décidé de dissoudre la société LADS d'une - manière volontaire et anticipée et de nommer Monsieur Badis Guiga demeurant chez Hajer Boulares Avenue Mohamed V Immeuble Sahara Confort Appartement 67 Le Kram 2060 en qualité de liquidateur et ce à compter du 25 novembre 2021.

Tout créancier est invité à produire ses titres de créances au liquidateur à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

2021403120SRLB2

Cession de parts sociales

Société SPORT CONCEPT

S.A.R.L au capital de 5 000 000D

Siège social : Bureau N°230-231 Colisée Soula - El Manar 2 Tunis

Par acte sous-seing privé en date du 12 novembre 2021 enregistré à la recette des finances El Menzah 9, Tunis en date du 15 novembre 2021 (quittance n°77236, enregistrement n°21103343) Mademoiselle Ghalia Sya Soula a cédé à Madame Donia Ben Ali, épouse Soula, la totalité de ses parts, soit deux cent (200) parts dans le capital de la société Sport Concept inscrite au Registre National des entreprises sous le n°1564990P, une copie de l'acte de cession a été déposée au R.N.E en date du 13/12/2021 sous le n° de dépôt 2021116320.

2021403137SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société en cours de liquidation

AD MAIORA DEVELOPMENT SUARL

Société unipersonnelle à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 3.000 Dinars

Siège social : 14, Rue Imam Abou Hanifa - Appt. B5 - 2ème Etage - 2078 La Marsa - Tunis

I.U : 1646514 S

Suivant le procès-verbal de la décision unilatérale du 1er/12/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau, REAS, Tunis en date du 6/12/2021 sous Qn°M009953 En°21807756.

L'associé unique prononce la clôture définitive de la Liquidation et donne quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et la décharge de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan et du Rapport de la clôture, de la déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique n°1646514 S le 13/12/2021.

2021403121SRUB2

Avis de dissolution

Société Mille Métiers SUARL

Au capital 1.000,000 dinars

Siège social : 77, avenue Farhat Hached 1000 Tunis

MF : 1671865J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/12/2021 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 6/12/2021, sous n°21505135, quittance n°75475 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 10/12/2021 sous n°2021116092, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 6/12/2021, et la nomination de M. Salah Khelifi liquidateur ayant élu domicile au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère 3ème étage.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 15 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2021403139SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître M'Hiri Badreddine

Avocat à la cour de cassation

96, Rue 02 Mars 1934 Bizerte

Par acte sous seing privé du 26/10/2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 02/11/2021, selon la quittance n°1064169, l'enregistrement n°21204244, conclu entre monsieur Harkouk Mohamed et Faouzi Fadhli et rédigé par Me. M'Hiri Badreddine, avocat à la cour de cassation, la première partie contractante a cédé en vente à la deuxième partie, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels aménagé pour tout commerce et exploité au local sis à Rue 02 Mars 1934 à Bizerte, par voie de location de la propriétaire la dame Aicha Khemiri.

Toute opposition doit être évoquée et formulée dans le délai de 20 jours de la parution du présent avis au J.O.R.T, par tout créancier éventuel, ayant une créance certaine, entre les

mains de l'acquéreur à son adresse sise à la Cité El-Basatine n°112, Cité Hached Bizerte. Toute opposition faite sans titre, sans cause et hors délai est réputée nulle.

L'avis de vente du fonds de commerce est paru le 5/11/2021 au journal quotidien «Echourouk» à la page 22.

2021T01246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances rue El-jazira Tunis le 10/11/2021 Quittance n°M063307 et enregistrement 21203164 Khmaiss Chelbi sis au 7 Impasse Elgannay rue sidi boukrissanne a vendu à Mohamed Dhia Mazigh sis 6 rue Elmtihra souk Elblat Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 17 rue de Teinturerie Tunis avec ses éléments corporels et incorporels tous les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et dans son domicile dans vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce est parue aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 17/12/2021.

2021T01250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances wed Ellil le 1/12/2021 quittance n°M042403 enregistrement 21201953 Samira Abesi sis 8 rue 3392 Cité hllel Tunis a vendu à Mofida Elhdhli sis 23 avenue l'indépendance shabow Wadi Al-elIil Mannouba la totalité de fonds de commerce exploité au local sis 23 avenue l'Indépendance shabow Wadi Al-ellil Mannouba avec ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et dans son domicile dans vingt jours à partir de la publication.

Cette annonce est parue aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 17/12/2021.

2021T01251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 26/9/2021 enregistré à la recette des finances de Médenine le 28/9/2021 sous le n°21202858 quittance n°M073786 Mr Mohamed Ben Messaoud Bousrih CIN n°03442401 a vendu à Mr Mohamed Khaireddinne Bousrih CIN n°13505289 la totalité du Fonds de Commerce destiné à la vente des bijoux sis à Place Al Jalaa Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maître Ali Nouar Avocat à son adresse Immeuble Ettaoufik Médenine, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 24/12/2021.

2021T01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et l'égalisé auprès des services du 3/12/2021 et enregistré à la recette de municipalité de Gabès finance de Gannouch le 5/12/2021. Quittance n°M017176. Enregistrement n°21200514 publiés aux journaux Echourouk n°11051 et le Quotidien n°6361 datés le 8/12/2021. Madame Nesrin Mansour a cédé au titre d'une vente à monsieur Makram Gayeb ; les deux résidants à Gabès la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels situé à l'avenue de l'environnement Ghannouch - Gabès consistant en un café de première catégorie.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à son adresse de local sous-mentionné dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R03109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p rédigé par Maître Salem Jaouane en date du 6/12/2021 enregistré à la recette des finances Hammam Chatt le 21/12/2021 sous le n°21202096 quittance n°M034045, Madame Lamia Ben Tamen titulaire de passeport n°21202096 a vendu à SOCIETE INDUSTRIE DE LA CONFISERIE FAHAD AL-SHAMI son MF : 1725456/R/A/M/000 représentée par son gérant Fahd Elhamaoui titulaire de passeport n°013920671 un fonds de commerce d'un local destiné à l'industrie et la vente de confiserie, pâtisserie et glace sis à Rue Boukarnine n°13 Cité Nozhet Soltan Borj Cédria. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 23 décembre 2021.

2021R03111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 13/12/2021 quittance n°M044910 enregistrement n°21202434 Mme Raja Manai titulaire de la CIN n°07857747 délivrée le 23/11/2010 en sa qualité de gérante de la société inkana souscrite sous le registre de commerce n°M1482783 a vendu à la société Hippie Tex représentée par Mme Mouna Dadi titulaire de la CIN n°00287590 tout le fonds de commerce sis au 146 rue 02 mars Ezzahra Ben Arous. La publication a été faite dans le journal «Echourouk» le 21/12/2021 IP0221/12388.

Les oppositions sont adressées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT, chez l'avocat Maître Anen Ben Hammouda, Chouchet Radés km 7 Ben Arous.

2021R03115FCCC2

Apports en nature d'un fonds de commerce

Suivants statuts enregistrés à la recette des finances d'Hammamet le 7/12/2021 sous le n°21505484 et quittance n°M111656, Monsieur Ben Soltan Saoudi Lotfi CIN n°08204225 a apporté en nature à la société ESPACE SAOUDI «SUARL» MF N°1746816L, la totalité du fonds de commerce exploité tous commerce au local sis à avenue de la libération Hammamet.

Toute opposition sera faite par accord des parties entre les mains de la société "ESPACE SAOUDI" sise à avenue la libération Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Le présent avis a été publié aux quotidiens «Chourouk» et «le Quotidien» du 17 décembre 2021.

2021R03116FCCC2

Vente du fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 20/12/2021 à la recette des finances la Marsa, quit. n°M107001 enreg. n°21207452, Mr Zied el Behi a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels uniquement, sis au n°144 rue de l'environnement Gammarth, à Skander Chaouch. Publié au journal Echourouk le 20/11/2021. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et se dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2021R03118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 02/12/2021 à la recette des finances de la Goulette, quit. n°M085177 enreg. n°21202380, Mm Raja Ben Abdallah a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de tous commerce sis au n°19 rue Erriadh Carthage Salambo, à Mme Nabiha Amari. Publié au journal Echourouk le 15/12/2021. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2021R03119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/11/2021 enregistré à la recette des finances de Tebourba du 3/11/2021 sous le n° M034266 reçu 21201267 Mme Latifa Triki Ep Abderrahmen Bousetta domiciliée à Tebourba 12, rue de l'Oasis a vendu à Mme Sabrine Ghammour domiciliée à l'Ariana, 2 rue Gafsa El Menzah 5 le Fonds de Commerce exploité comme pharmacie de détail jour catégorie A sis à Batan, Gouvernorat Manouba, route Borj El Amri.

Toutes oppositions doivent être adressées à l'acheteuse Mme Sabrine Ghammour à son domicile précité dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Une annonce similaire a été insérée aux quotidiens La Presse et Essahafa du 22/12/2021 page 11 et 19.

2021R03123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat S.S.P enregistré à la recette des finances de la Rue Ezzahra le 20/12/2021 (quittance n°45651 et enregistrement n°21202470), Khaled Hameli a vendu la totalité du fonds de commerce sis à n°21 bis rue 2 Mars Ezzahra à Ines Al krimi.

Les oppositions seront reçues entre les mains de M Landari à 13 rue Ennour Chouchette Radés dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces. Le présent avis a été publié dans le journal Achrouk du 25/12/2021

2021R03129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 22 juin 2021 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n°21204341 quittance n°67941, Monsieur Majdi El Gaalich a vendu le fonds de commerce qu'il a constitué dans le local commercial sis à rue Sidi Frej Sahloul Hammam Sousse à madame Samira Hleli épouse Bou Chareb.

Toutes les contestations devront être faites dans le local susmentionné auprès de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à partir de la publication des présentes.

Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 16/12/2021.

2021S01433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous seing privé rédigé par maître Khalfallah Donia avocat rue 02 Mars 1934 Mahdia légalisé entre ses parties le 9/12/2021 et enregistré à la recette des finances le 10/12/2021 quittance numéro M38409 Kharchoufi Mokhtar titulaire de la carte d'identité numéro 09137702 le 25/01/2007 a vendu à Mahdaoui Fadi titulaire de carte d'identité numéro 13517971 le 6/7/2021 la totalité du fonds de commerce pour la vente du fruit sec sise à l'avenue Bourguiba Chebba Mahdia avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toute opposition sera adresser au bureau de l'avocat dans une période de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 23/12/2021.

2021S01434FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte notarié signé le 29/12/2020 et enregistré à la recette de Kalaa Sghira le 7/01/2021 sous le n°M0601 Madame Salwa Boukadida cin 02957017 cède par voie de donation à son fils Mohamed Amine Karmani cin 084430990 le fonds de commerce «red box» sis à Rue Habib Bourguiba Kalaa Sghira Sousse. Les oppositions peuvent être faites dés la parution de cette annonce au J.O au domicile de Mr Mohamed Amine Karmani rue Habib Bourguiba Kalaa Sghira.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien du 22/12/2021.

2021S01435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/12/2021, enregistré à la recette des finances de Bembla en date du 14/12/2021 sous le n° de quittance M027830 et n° d'enregistrement 21201139, rédigé par Maître Ridha Ben Othmen, Monsieur Ezzina Jdidi, CIN n°06767006, a effectué la vente, avec toutes les garanties de fait et de droit, de son fonds de commerce situé à avenue 7 Novembre - 5021 - Bembla, son Identifiant unique 1212628S, à Hsouna Naima, CIN n°06755503 et son matricule fiscal 1203750S/A/C/000.

Mme Naiima Hsouna a choisi le local comme siège.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions doivent être adressées à Mme Naiima Hsouna à l'adresse sus-indiquée

Cet avis a été publié au journal «la Presse» en date du 22/12/2021.

2021S01436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du 22/12/2021 enregistré à la recette des finances de Mohamed Maârouf à Sousse le 23/12/2021 quittance n°M081820 enregistrement n°

21202797 la société L'AMERICANO COFFEE SHOP identifiant unique numéro 1616934T, numéro du registre de commerce ancien B0978132019 siège social Avenue Mohamed El Arwi cité Jawhara 4000 Sousse représentée par la gérante Madame Asma Bent Mongi Dmaid titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09305998 fait à Tunis le 16/5/2017 résidente à 3 Avenue El Barid Sahloul a vendu à Monsieur Mohamed Ben Jaâfer Ben Yehya titulaire de la carte d'identité nationale n°06907121 fait à Tunis le 20/4/2016 résident à Avenue à Sakiet Sidi Youssef Sahline le Fonds de Commerce exploité pour la fabrication et la vente des gâteaux, produits sucrés et viennoiserie et restaurant identifiant unique numéro 1616934 T, numéro du registre de commerce ancien B0978132019 exploité au local sis à l'Avenue Mohamed El Arwi cité Jawhara 4000 Sousse à un prix de vente égale à quatre vingt huit mille dinars (88 000.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal "la Presse" du 24/12/2021.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Azaiez Mohamed, Avocat à la cour de cassation, Rue Anatole France 4000 Sousse.

2021S01440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau du Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28, rue Alexandre Dumas Bâb Bahr Sfax

Par un acte sous seing privé, du 01/12/2021et enregistré à la recette des finances de Route d'EL Ain Sfax sous, le numéro 21202697 du 3/12/2021, le sieur Wissem Chabchoub, représenté par son frère Walid Chabchoub, a vendu aux dames Samira Whichi et Amel Louati la totalité du fonds de commerce du café California+ sis entre routes Ain et Menzel Chaker Km4 Sfax.

Le prix de la vente a été consigné entre les mains de l'avocat maître, Mongi Dziri les oppositions au paiement du prix, seront faites au délai entre ses mains, à son bureau 28 rue Alexandre Dumas Sfax.

Cette vente a été publiée au Journal Essabah du 22/12/2021.

2021X01515FCCC2

Vente des parts de fonds de commerce

Par acte sous seing privé par Maître Soumaya Ben Romdane Zribi daté le 5/11/2021 et enregistré à la recette des finances "TINA" le 7/12/2021 sous le n°21201482 quittance n°MO37147, Monsieur Frikha Lassad et Madame Fathia Affes demeurant lafrane km1 Sfax a cédé à Nehed, Ahlem et Amira Frikha la totalité de leurs parts du fonds de commerce "commerce d'électroménager" exploité dans le local situé à route Gabès km7 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de madame Nehed Frikha dans le local du fonds de commerce.

Le même avis a été publié au journal "Le Quotidien" du 10/12/2021.

2021X01517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 29/6/2021 enregistré à la recette des finances de Sejnen en date 8/12/2021 reçu M0200080 enregistrement n°21200731 monsieur Hmezi Sebti titulaire de la CIN n°01389745 en son nom et au nom de Hmezi Amor et Fedi et Raja et Akrem suivant la procuration enregistrée à la recette des finances de Sejnene en date 21/6/2021 a cédé à monsieur Maalaoui Marwen titulaire de la CIN n°089909489.

Tout le fonds de commerce destiné pour la vente des fruits secs et les légumes sis 38 avenue Habib Bourguiba Sejnen.

Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 13/12/2021 n°11056.

2021403125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/10/2021 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 26/11/2021 enregistrement n°21204316, quittance n°M082371 madame Senda Bent Ahmed Ben Othmen épouse Outayl Zayen, demeurant au 27 rue Jaballah - el Ghazala - Ariana Nord, Ariana, a vendu à monsieur Iheb Ben Othmen Ben Mohamed Garnaoui, demeurant au 28 avenue Beirem Ettounsi - Sousse la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels seulement d'un pressing et vente et location d'articles en textiles et vente de matériel et produits de lavage de vêtements du local sis à l'immeuble el Ahbeb cité el Ghazala - Ariana. Les éventuelles oppositions seront déposées chez l'avocat Maître Hassine Fekih Ahmed à son bureau sis au 15, Rue Ibn Tafrajine le Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 12/12/2021.

2021403128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé à la municipalité de Ain Zaghwoin au 13-12-2021 et enregistré à la recette des finances d'Ariana le 16-12-2021 sous le numéro 21209204 Mr Hamada Abidi a vendu à Mr Touil Yassine la totalité du fonds de commerce sis au complexe foncier «aswar soukra» sis à avenue Chikh Mohamed Ennayfer Soukra Tunis exploité à la vente des épices et salées et produits alimentaires.

Les oppositions doivent être déposées chez maître Thameur Abdallah avocat 44 avenue de la Liberté Tunis et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a déjà été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien parus le 23-12-2021.

2021403129FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Ayari Radhouane Avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 16/12/2021 Quittance n°M035933 le

contrat de bail du fonds de commerce conclu entre ElHadedChekra et Elbahri Nadia, sis à Av. Habib Bourguiba Béni Khiar, titulaire de la patente n°1351352G registre du commerce n°A5140702015, exploité en vente des outils de décoration, a été résilié. Le présent avis est déjà publié en date de 22/12/2021 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2021T01244FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 02/11/2021 et enregistré à la recette de finances d'Hammamet le 9/11/2021 enregistrement n°21304961 quittance n°M103527 la société CHarme Hotels Management inscrite au registre national des entreprises sous le num 1345844K a loué à la société «MAGIA E PASTA» société en cours de constitution représentée par sa gérante madame Emna Mairech titulaire de la carte d'identité n°07701339 la totalité de son fonds de commerce nommé «Délice CAFE» exploité comme salon de thé et restaurant situé à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Les oppositions seront formulées auprès de l'adresse du local du fonds de commerce situé avenue Habib Bourguiba Hammamet sous un délai de 20 jours à partir de la publication de la location au jort.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 23/12/2021.

2021T01247FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 15/12/2021 enregistré à la recette des finances de Nabeul le même jour sous le n°21305328 reçu, n°M080208 la Sté LA FIRMA PLUS (RNE et MF 1493102B) représentée par son gérant Mr Hamadi Jazi, c.i.n n°063150098 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Ali Belhouene Nabeul dans le commerce des volailles en détails et des épices à la STE 2H NSIR (RNE et MF 1723523B) représentée par son gérant Haithem Nsir cin n°09843519 pour la durée de cinq ans renouvelable du 01/01/2022 au 31/12/2027. Un extrait de la location a été publié aux journaux quotidiens "LA Presse et Elsahafa du 21/12/2021».

2021R03110FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 10/12/2021 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse reçu n°M047004 enregistrement n°21302607 en date du 21/12/2021 la Société de restauration Sayadi Bueno IU : 1521008P, a loué à la société Sousse Flavors (en cours de constitution), tout le fonds de commerce sis à rue Dr Slim Ammar Sahloul Sousse, consistant en un local destiné à l'activité de restaurant.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouis Adel avocat sis à l'immeuble Seltene n°74 Av Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 23.12.2021.

2021S01439FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances de rue El Jazira le 7/12/2021 quittance n° M068677 enregistrement n°21303447.

Mme. Nesrine Bent Mohamed Fethi Ben Salah Ben Jaafer titulaire de la C.I.N n°04746686 délivrée le 02/7/2015 a loué en gérance libre le fonds destiné pour la vente des pièces d'automobiles sis au 21 avenue de France Ben Arous à la société LOUATI AUTO PARTS représentée par son gérant Mr. Mohamed Amin Louati titulaire de la C.I.N n°07138598 délivrée le 7/5/2014.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 24 décembre 2021.

2021403122FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location, enregistré à la recette des finances de Mateur sous le n°20301182, quittance n°M029514. Mr Anouer Ben Mohamed Bejaoui; a loué à Mme Hassna Bent Hachmi Dridi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis à 84 Avenue Habib Bourguiba Mateur 7030 pour le commerce type de commerce, ce contrat est conçu pour une durée de cinq ans du 01/7/2020 au 30/6/2025 paru dans le journal le quotidien du 16/12/2021.

2021403126FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association : Groupe d'Oncologie du Centre Tunisien.

Siège social : Salle de réunion au Centre Médical Ibn Khaldoun, Rue de la Liberté, 4011 Hammam Sousse.

Sujet : Scientifique.

Objectifs :

- Contribuer au développement du traitement des tumeurs au centre Tunisien en développant la radiothérapie, la chimiothérapie, la chirurgie oncologique et la physique médicale.

- Contribuer à l'avancement de la recherche scientifique, notamment dans le domaine de l'oncologie.

- Chercher à lier des relations de partenariat avec des associations et organisations ayant des objectifs communs à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie ayant des relations diplomatiques.

Bureau :

Président : Pr Noureddine Bouaouina

Secrétaire général : Mr Omar Gahbiche

Trésorier : Dr Mohamed Raafet Rjiba.

2021S01431APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de la décentralisation et de développement intégré.

Siège : 17 Cité Moderne 2110 Moulares

Objectifs : Contribuer au développement durable en promouvant une culture de la citoyenneté et des droits humains.

Numéro du procès-verbal d'inspection n°41286.

Comité directeur :

Président : Saidi Omar

Secrétaire Général : Mondher Saber

Trésorier : Aliaoui Saber.

2021X01518APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASSOCIATION DE CONTRIBUTION SOCIALE.

Adresse : Centre social Mahdia cité mutuelle santé Jabal Dar Waja Hibon Mahdia 5111.

Objectifs :

Contribuer à surmonter les difficultés et à améliorer la qualité des services pour les personnes impliquées dans le centre social de Mahdia.

Contribuer à la fourniture d'études techniques dans divers domaines économiques et sociaux.

Chercher à introduire un commerce fructueux dans la région et aider les commerçants, en particulier dans les zones rurales.

Faire le lien avec des associations similaires pour échanger expériences et expertises dans les domaines sociaux et économiques

Membres :

- Président de l'association : Mohamed Ben Abdelkader Sfar

- Vice présidente : Anisa Ben Salem

- Secrétaire général : Abdelhamid Bouchiba

- Trésorière : Faiza Ben Amor.

2021403107APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Change

Sujet : développement

Son siège : cité Al-Taamir, rue chouhada Jemmal 5020, Gouvernorat de Monastir.

Ses objectifs :

- Proposer des études et des projets qui contribueraient au développement et à la solidarité du pays dans plusieurs domaines, notamment scientifique, culturel, éducatif, sportif, social et environnemental, à travers des initiatives répondant aux exigences de l'économie et de la société.

- S'efforcer d'activer le rôle des femmes dans la voie de la libération et du développement.

- Travailler sur le principe d'impliquer les jeunes talentueux dans l'avancement de la société.

- Contribuer à la sensibilisation de la société afin de parvenir à un changement positif et efficace

- Travailler sur l'ouverture aux établissements d'enseignement et nouer des relations avec des associations similaires en termes d'objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Président : Mehdi Mabrouk.

2021403115APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Union Tunisienne de Taxi Individuel

Adresse : N°10 cité Erriadh Monastir 5000

Tél : 54 143 472

E-mail : utti.monastir@gmail.com

Le bureau régional de l'Union Tunisienne des Taxis Uniques à Monastir a été élu selon le procès-verbal de la réunion en date 26/12/2020 déposé au siège du gouvernorat de Monastir le 30/12/2020 et enregistré à la recette des finances de Monastir sous n°21807310 quittance n°M062379.

Siège : Cité Erriadh n°10 Monastir 5000

But : Contribuer à la réforme du secteur du taxi individuel et défendre les adhérents professionnels ayant des autorisations et chauffeurs de taxi individuels et les représenter auprès des autorités.

Membre du bureau :

Secrétaire général : Khaled Ben Turkia

Secrétaire Général Adjoint : Hédi Rassas

Secrétaire Général Adjoint responsable de la trésorerie : Hatem Hassine

Secrétaire Général Adjoint responsable de l'information : Fethi Gaabout

Secrétaire Général Adjoint responsable des affaires juridiques : Youssef Noureddine

Secrétaire Général Adjoint responsable des affaires sociales : Taoufik Ben Sassi

Secrétaire Général Adjoint responsable de l'organisation : Fredj Braiek.

2021S01437APSF2

Avis

Suite au PV du 15/11/2021 enregistré à la recette des finances route Sfax, quittance n°M084828 et enregistrement n°21803920 a été voté un nouveau comité du syndic de l'immeuble "les Jardins de Teniour".

- Masmoudi Najd : Président

- Massmoudi Khlif Samia : Trésorière

- Sallemi Hichem : Secrétaire Général.

2021X01512APSF2

Renouvellement du bureau du syndicat de la résidence Yassine cité Ennasr II Ariana

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires de la résidence Yassine tenue le 29 septembre 2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 par quittance M111872/218076 du 6/12/2021, le nouveau bureau du syndic réélu se compose comme suit :

- Faten Hamrouni : Présidente du syndic

- Mohamed El Gharbi : Trésorier et vice président

- Mokhless Ben Zekri : Membre

- Faouzia Ben Cheikh Ali : Membre

- Samira Taamallah : Membre

- Wael Slatenia : Membre

Le syndic a désigné son domicile à la Résidence Yassine, Av Hédi Nouira Ennasr II Ariana.

2021403135APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication suite à un partage judiciaire

Partie saisissante poursuivante Houda Trablsi, Thouraya Trablsi. Lamya Trablsi, Raja Trablsi, Inais Trablsi fait l'objet de sa communication avec le bureau de son avocat mentionné ci-dessous.

Partie saisie : 1) Hamami Salwa. 2) Trablsi Mohamed Elhadi 3) Trabelsi Maram résidents tous à, rue de chahid Mohamed el Majbri N° 7 Ezouhour cinq Tunis.

Avocat poursuivant : Khedri Moncef, avocat en appel, à son bureau au numéro 2, Nahj Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al-Sigoumi, téléphone / fax, 71559766.N.F0726434 G.

La propriété, objet adjudication, située au numéro 07 Ezouhor cinq Tunis, et surface, 90m, la propriété, et il comprend 3 chambres une cour escalier cuisine toilette située rue de chahid Mohamed el Majbri n°7 Ezouhour 5 Tunis.

Prix d'ouverture : quatre-vingt dix mille et 674 dinars 640 millime (90.674.640 000) affaire n°346.

Date, lieu et heure du point : Lundi vingt quatre janvier deux mille vingt deux(24/01/2022), le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 route mjaz el bab Tunis à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété : Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 5h

Remarque : L'enchère ne pourra avoir lieu que par un avocat représentant un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2021T01249VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le bien immobilier objet du titre foncier n°24458 Ben Arous

Le créancier adjudicataire poursuivant: Abdelaziz Bakouche, titulaire de la carte d'identité nationale n°00759148 délivrée à Tunis le 21/8/1998, domicilié 12 rue 9 Avril Mégrine Riadh Ben Arous, a élu domicile à l'étude de son avocate Maître Dalel Boughanmi sise à la route de Sousse Km 7 Chouchet Radès Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Dalel Boughanmi, avocate près la cour d'appel dont l'étude est sise à la route de Sousse Km 7 Chouchet Radés Ben Arous, son identifiant fiscal 1710689/FAP000, téléphone. 24.695.236.

Le débiteur saisi : Jemaa Ben Salem Said, titulaire de la carte d'identité nationale n°00064421 délivrée à Tunis le 12/12/1994, domicilié au n°10 rue Ali Belhouane Mégrine Riadh Ben Arous.

Identification et diagnostic du bien immobilier objet de l'adjudication : L'ensemble du bien immobilier, objet du titre foncier n°24458 Ben Arous, dénommé «Rajeh Fawz» d'une superficie totale de 388 m² (dont 98 m² de surface bâtie un local d'habitation et 241 m² de surface bâtie des entrepôts et 25 m² surface nue» composé d'un terrain situé à l'angle de la rue Ali Balhouane et la rue Habib Thameur Mégrine Riadh du gouvernorat de Ben Arous, bordé au nord par les héritiers de Taieb Touati «parcelle n°89», à l'ouest par Mohamed Bouerwa «parcelle n°90» et les héritiers de Ahmed Talbi «parcelle n°92» et à l'est une route principale, construite sur le bien immobilier objet de l'adjudication les établissements suivants.

Sur la façade de la rue Ali Balhouane, il y a un local d'habitation à travers un couloir qui se penche vers la gauche vers un deuxième couloir ainsi qu'un hall qui mène au local d'habitation, qui se compose d'une allée couverte dans lequel s'ouvre 3 chambres, une cuisine et une salle d'eau en cours de travaux d'achèvement sur la façade de la même rue «Ali Balhouane) et à côté de l'entrée du local d'habitation il y a un entrepôt exploité pour la forge d'une superficie de 73 m².

Sur la façade de la rue Habib Thameur, il y a un local sous forme de deux entrepôts qui s'ouvrent l'un à l'autre par une porte intérieure et ils ont des portes extérieures, dont l'une s'ouvre sur la rue Habib Thameur et la seconde sur l'angle des deux rues, et à l'intérieur il y a une salle d'eau qui est inexploitée, construite en briques anciennes, le plafond est en dalle d'une superficie de 135 m².

A côté du local susmentionné, et sur la façade de la rue Habib Thameur, il y a un local sous forme d'un entrepôt d'une superficie de 33 m².

L'emplacement du bien immobilier est excellent au coin de deux rues importantes, l'état de la construction du local et des entrepôts est au dessous de la moyenne.

Tout cela a été diagnostiqué par l'expert judiciaire, Maître Ahmed El-Amine Chebbi, délégué en vertu d'une ordonnance sur requête émise par le Président du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 8 Janvier 2021 sous le numéro 72051.

La mise à prix : la mise à prix a été fixée à un montant de quatre cent cinquante-deux mille trois cent cinquante dinars (452. 350 000 d), auquel s'ajoutent les frais et honoraires taxés le jour de l'audience.

Date, lieu et heure de l'adjudication : Jeudi correspond au vingt-sept Janvier deux mille vingt-deux (27/01/2022) à neuf heures du matin et au-delà, devant le Service des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, sis sur la route de Sousse, km 7, Chouchet Radés Ben Arous.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi : le bien immobilier peut être visitée pendant les heures légales de travail pendant la journée et sans certaines conditions. Pour tous ceux qui souhaitent enchérir consulter le cahier des charges auprès du Service des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou à l'étude de l'Avocat poursuivant, et l'enchère se fait uniquement par un avocat et parmi ceux qui ont obtenu au moins le tiers de la mise à prix. Les étrangers peuvent participer à l'enchère après l'obtention d'une autorisation du gouverneur de la région.

2021R03120VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante :

1) Mohamed Arbi Khalloufi, algérien n° de passeport 142837630

2) Laila Mrabet algérienne n° de passeport 142862272.

Frappe de Saisie Kamel Ben Hechemi Ben Mohamed Ammri, Sidi Youssef Karkna Sfax.

Salwa Bnt Salah Ben Ali Ben Yahia Sidi Youssef Karkna Sfax.

Avocat pour suivant : Maître Habib Lotfi avocat à la cassation 16 rue Habib Maazoun Sfax M.F : 630186H.

Immeuble à vendre : lot de terrain sis à Sidi Youssef Karkna Sfax dune superficie de 600 mètres carrés contenant une villa moderne composée de 2 étages, le rez-de-chaussée est fini d'une superficie de 200 mètres carrés avec 4 chambres et salon et cuisine et 2 salles de bain et véranda, le 1er étage non fini bâti et non divisé.

Tout le terrain saisi et limité par la propriété de Salwa Ben Yahia à l'EST et terrain au West et Gharsallah au Sud et entrée au Nord.

Mise à prix : la mise à prix est de cent soixante treize mille dinars (173.000.000D).

Visite de l'immeuble : Durant toute la semaine dans les heures de travail et pour plus d'information joindre le bureau d avocat poursuivant.

Date et lieux des enchères : Le lundi vingt quatre janvier deux mille vingt deux (24-01-2022) à neuf heures du matin à l'audience du tribunal de première instance de Sfax (affaire n°5579).

2021X01516VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des fonds de liquidation

GAPE DUE MEDITERRANEE

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital social : 50.000 dinars

Siège social : Rue Lac Windermere, Résidence Byzance, Bloc A, Bureau M2, 1053 La Marsa, Tunis

Identifiant unique : 1052436V/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société GAPE DUE MEDITERRANEE annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la Société GAPE DUE MEDITERRANEE en date du 29 août 2017, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 22 novembre 2017 sous le numéro 17508444, quittance n°M10884 et déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 08 décembre 2017 sous le numéro 201411501, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de ladite société.

Les créanciers éventuels de la société GAPE DUE MEDITERRANEE ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société GAPE DUE MEDITERRANEE à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis - 1001.

2021403132VEPA2

Offre de cession au plus offrant

D'un appartement et un magasin à Sfax

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°80 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 22/11/2017, le contrôleur d'exécution du plan de sauvetage de la Société Mutuelle centrale des Services Agricoles et Oléicoles (CCO), met en vente au plus offrant sous plis secrets pour 2 locaux propriétés de ladite société sis à Sfax angle rue Wzara et Anathol France. Le 1er local est l'appartement objet du titre foncier 8905 Sfax (79 m²) sis à l'entresol composé d'un hall, 4 chambres bureautique, salle d'eau et chambre pour archives, le 2ème local est le magasin d'une superficie de 21 m² objet du titre foncier n° 8886 Sfax. Tout soumissionnaire peut opter à l'achat d'un seul local ou les 2 locaux séparément. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du contrôleur d'exécution contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre CCO». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tel : 52.299.508/ 71.472.065 au plus tard le 28/01/2022 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (I.U : 0000361/Z).

2021403133VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE AGRICOLE INTERNATIONALE «ESSAFA»

SA au capital de 1 455 000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Guebili Km 50.5, El Hamma

Identification unique : 1159902M

CNSS : 444582-31

Les actionnaires de la SOCIETE AGRICOLE INTERNATIONALE «ESSAFA» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 20/01/2022 à 15 heures au siège de la société Perla group à la zone pétrolière de Radés en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation du changement de régime et forme juridique de la société,

- Pouvoir au président directeur général pour l'accomplissement des formalités du changement.

2021T01248SANB3

Report de l'assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne du Réseau Ferroviaire Rapide

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège Social : Immeuble Yamama, rue du Lac Huron, 1053 les Berges du Lac, Tunis

M.F : 1012896Z/A/M/000

R.C : B2451512007

Le Président du Conseil d'Administration informe tous les honorables actionnaires de la Société du Réseau Ferroviaire rapide de Tunis «TRANSFER», du report de l'assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 27 Janvier 2022 à 10 heures, au siège social de la société sis à l'Immeuble Yamama, rue du lac Huron, 1053 les berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

Quitus aux membres du conseil d'administration.

Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

Nomination des administrateurs et Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

2021R03114SANB3

Convocation des assemblées générales

Société d'Etudes et de Promotion Touristique (S.E.P.T)

Hôtel Joya Paradise

S.A au capital de 4.087.500 D

Siège social : Midoun - Djerba

R.C : B166461996 Médenine

M.F : 24865 YAM000

Affiliation CNSS : 155645-57

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion Touristique (S.E.P.T) Hôtel Joya Paradise sont priés d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales qui se tiendront le mardi 25 janvier 2022 à partir de 12 h à l'hôtel à Djerba à l'effet de délibérer sur les ordres du jour ci-après :

A.G.O N°43/2022 à 12h :

1/ Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2020

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

3/ Discussion et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2020.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2020

5/ Renouvellement du mandat d'administrateurs.

6/ Questions diverses.

A.G.E N°44/2022 à 13h :

Question unique : Application des dispositions de l'article 388 du C.S.C.

Messieurs les actionnaires sont informés que les documents relatifs aux ordres du jour ci-dessus mentionnés sont à leur disposition au siège social de la société à partir de la date de parution de présent avis.

2021R03117SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment «Société des foires de Siliana» Avenue Taib Mhiri 6100 Siliana

MF : 31369DPM000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra, le vendredi 21 Janvier 2022 à 11 heures au siège de la Société sis à Avenue Taib M'hiri Bâtiment Société des Foires de Siliana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Maintien de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R03121SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL - SA

Capital social 22.001.000 DT

Siège social : 41 Avenue Khaireddine Pacha

Identifiant Unique : 644738R

CNSS : 143646-86

Messieurs les Actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique Ismail «SHTI» SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 18 janvier 2022 à 10 h à l'adresse suivante : 41 Avenue Khaireddine pacha Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2019.

- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 CSC.

- Quitus à donner aux administrateurs.

- Allocation des jetons de présence. Affectation du résultat.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2021R03124SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 20 janvier 2022

Société Tunisienne d'Aviculture

Société anonyme

Au capital de 5.460.000 Dinars

Siège social : Avenue de la jeunesse Borj Cédria Ben Arous

Identifiant unique : 0012572Y

N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Aviculture

"SOTAVI" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 Janvier 2022 à 10 H du matin au siège social, avenue de la jeunesse Borj Cédria, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020,

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

10. Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021R03125SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CCT SA

IU : 1168302T

Messieurs les actionnaires de la société CCT sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21/01/2022 à 12h au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale

- Lecture du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2019 et 2020.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Affectation du résultat des années 2019 et 2020.

- Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et 205 du CSC pendant les années 2019 et 2020.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion des années 2019 et 2020.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2021403130SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TAIMET SA

IU : 1163157G

Messieurs les actionnaires de la société TAIMET sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21/01/2022 à 10h au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant bvg :

- Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale

- Lecture du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2019 et 2020.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers des années 2019 et 2020.

- Affectation du résultat des années 2019 et 2020.

- Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et 205 du CSC pendant les années 2019 et 2020.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion des années 2019 et 2020.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2021403131SANB3

INSTITUT TUNIS DAUPHINE

Société anonyme

Au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

MF : 1111337 YAM 000

Les actionnaires de l'Institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 Rue Baudelaire El Omrane Tunis le mercredi 02 février 2022 à 9h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2020,

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2020,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2020,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2020.

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2021,

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2021,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2021,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2021.

- Ratification de la nomination de Monsieur El Mouhoub Mouhoud en qualité d'administrateur

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2021403134SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE EL BARAKA MOKNINE

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base El Baraka Moknine porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019 et 2020 se tiendra mardi le 18 janvier 2022 au siège de la société mutuelle

de base Al baraka située à la rue Habib Bourguiba immeuble Yasamine 5ème étage pour l'élection du tiers du conseil d'administration.

Les postulants doivent adresser leurs candidatures par lettre recommandée accusé de réception au nom du président du conseil d'administration du 3/01/2022 au 11/01/2022.

Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

2021S01438SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Attendu que Me. Nejiba Jomni représentant le dénommé Mohsen Belamri a déposé une demande de mise à jour sous le n°815 et ce afin d'inscrire l'acte de vente émanant des dénommés Fatma fille de Salem Ben Mohamed Souissi, Hamda, Chedli, Ali, Bechir, Ammar et Aroussia fils de Khemais Ben Ammar Majdoub et de Saïda fille de Tijani Ben Khemais Majdoub, en leurs qualités de vendeurs au profit du dénommé Slimane Ben Ahmed Ben Ali Elamri, en sa qualité d'acheteur et ce en vertu d'un contrat de vente authentique dressé le 22/9/1967 dont les droits de mutation ont été payés à la Recette des Finances de Nabeul le 24/5/1968.

Attendu qu'il ressort de l'étude de ladite demande de mise à jour que-le requérant de la mise à jour ne peut produire l'acte de notoriété de décès de Feu Tijani fils de Khemais Majdoub dont la succession a été recueillie par la dénommée Fatma fille de Salem Ben Mohamed Souissi et sa fille la dénommée Saïda, sans autres.

Attendu que le requérant a déclaré par devant le juge rapporteur lors de l'audience du 3/6/2021 qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de produire ledit acte de notoriété de décès.

Attendu qu'afin de passer outre cette difficulté et en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°2001-34 du 10/4/2001, nous ordonnons au requérant de procéder à la présente publicité complémentaire qui se substitue, éventuellement à l'acte de notoriété de décès qui ne peut être produit, de Feu Tijani fils de Khemais Ben Abderrahmen Majdoub Fehri.

Comme nous ordonnons au requérant de procéder aussi à la publicité de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne et sur les pages d'un quotidien en langue arabe et un quotidien en langue française.

N.B : Quiconque à intérêt peut s'opposer à la présente requête ou intervenir dans l'objet de la présente annonce devant le Tribunal Immobilier, section de Nabeul, et ce dans un délai de deux mois de la date de la publication de la présente annonce.

2021T01253DIVD2

Avis complémentaire

Le tribunal immobilier de Béja apprend que M. Mohamed Mehdi ben AbdelKarim Othmani a soumis une demande de mise à jour n°7084 qui a été publiée devant le service de mise à jour du tribunal immobilier Beja et cela a été mentionné au titre foncier n°8497 Béja.

Et où l'exigence vise à enregistrer un certain nombre de contrats dont celui émis par Othmen Ben Mohamed Ben Houidi Trabelsi au profit d'Amor Ben Mohamed Ben Said BouAmoud pour l'ensemble des 57 mètres carrés situés en bordure d'Avenue Hédi Chaker délégation Mjez El Bab et Avenue Palestine objet du titre foncier n°8497 Béja et ce en vertu du contrat de vente du 21 juin 1947, et enregistré le 24 juin 1947.

2021R03128DIVD2

Avis

Les héritiers de Madame Zohra Bent Ahmed Saila annoncent que son titre de propriété (acte de partage) rédigé le 15 juillet 1958 par les deux notaires Ibrahim Elljaraya et Mohamed Elfourati de la totalité de terrain d'une superficie de 34450 m² sis à la route de Gremda Km 4 Sfax. Par conséquent, ils veulent en extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2021X01513DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Monji Ben Mheni Marouch CIN n°05069240 annonce la perte de son titre de propriété n° 08/27852 objet du titre foncier n°22422 Médenine - sis à Ghizen - Jerba Gouvernorat de Médenine consistant en une parcelle de terrain nu.

Cette annonce est considérée comme un avis destiné au public en application des dispositions de l'article 364 du code des droits réels.

2021X01519DIVD2

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

ELEMENTS	31/12/2019	31/12/2018
A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	**(14 524 947)**	**(14 266 063)**
Modification comptable		
Résultat net après modification comptable	**(14 524 947)**	**(14 266 063)**
Ajustement pour :		
Variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0
Amortissements	1 526 246	1 933 202
Provisions	841 028	177 012
Provisions pour départ à la retraite	(132 551)	(30 434)
Reprise sur Provisions	(656 857)	(268 963)
quote part matériel subventionné	(8 308)	(8 308)
Plus-value sur cessions d'immobilisations		-57 644
Interets courus	(618)	(4 914)
Variation des:		
Stocks	5 153 283	(5 014 863)
Créances clients	4 147 723	3 382 126
Autres actifs courants	952 750	(570 294)
Autres actifs financiers	485 125	-23 991
Fournisseurs	(5 380 912)	3 673 753
Autres dettes	(1 522 554)	(2 788 171)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**(5 810 382)**	**(2 879 106)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements affectés à l'acq. d'im. incorp. et corporelles	(955 923)	(384 103)
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles		57 644
Décaissements nets prêts fonds social		(42 500)
Encaissements nets prêts fonds social	279 887	192 676
Décaissements affectésec à l'acq d'immob financières	(50 000)	(0)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES	**(726 036)**	**(176 283)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements fonds social	77 355	94 303
Décaissements fonds social	(64 254)	(133 853)
Encaissement des emprunts	27 764 352	-3 028 000
Décaissement des crédits à court terme	(24 046 220)	
Encaissement des emprunts à court vterme	2 000 000	
Remboursement des emprunts	(700 750)	(1 000 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FIN	**(5 030 483)**	**(4 067 551)**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	**(0)**	**(0)**
VARIATION DE TRESORERIE	**(1 505 935)**	**(1 364 728)**
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	**(4 418 101)**	**(3 053 374)**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**(5 924 036)**	**(4 418 101)**

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.

ETAT DE RESULTAT

PERIODE CLOSE AU 31 Décembre 2019

(Exprimé en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Ventes publics	10 074 738	13 607 430
Ventes hôpitaux	11 570 479	16 175 916
Ventes à l'export	864 862	1 274 335
Autres produits d'exploitation	1 950 128	2 093 812
Total des produits d'exploitation	**24 460 207**	**33 151 493**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis et semi finis	(957 857)	(3 141 738)
Achat d'approvisionnements consommés	(14 218 379)	(17 640 290)
Charges de personnel	(18 250 989)	(17 896 833)
Dotation aux amortissements	(1 526 246)	(1 933 202)
Dotation aux provisions	(841 028)	(177 012)
Autres charges d'exploitation	(2 314 826)	(2 486 635)
Total des charges d'exploitation	**(38 109 325)**	**(43 275 710)**
Résultat d'exploitation	**(13 649 118)**	**(10 124 217)**
Charges financières nettes	(1 268 699)	(3 444 058)
Produits des placements	112 243	45 412
Autres gains ordinaires	98 671	89 577
Reprise sur provisions	656 857	268 963
Autres pertes ordinaires	(422 914)	(1 031 799)
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**(14 472 960)**	**(14 196 123)**
Impôt sur les bénéfices	(51 987)	(69 940)
Résultat des activités ordinaires après impôt	**(14 524 947)**	**(14 266 063)**
Modification comptable	-	-
Résultat net de l'exercice	**(14 524 947)**	**(14 266 063)**

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.

BILAN

AU 31 Décembre 2019

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	9 000 000	9 000 000
Réserves	18 120 768	18 120 768
Résultats reportés	(35 657 763)	(21 391 699)
Autres capitaux propres	1 614 520	1 609 727
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**(6 922 475)**	**7 338 796**
Résultat de l'exercice	(14 524 947)	(14 266 063)
Capitaux Propres	**(21 447 422)**	**(6 927 267)**
PASSIFS		
Passifs non courants		
Provisions pour risques et charges	1 374 188	496 954
Emprunts	899 108	0
Compte courant actionnaires	6 000 000	6 000 000
Total des passifs non courants	**8 273 296**	**6 496 954**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 137 421	20 518 334
Autres passifs courants	9 576 807	8 054 253
Autres passifs financiers	9 368 276	5 250 618
Découvert bancaire	6 084 092	4 448 991
Total des passifs courants	**40 166 596**	**38 272 197**
Total des passifs	**48 439 892**	**44 769 151**
Total des cap. propres et des passifs	**26 992 470**	**37 841 883**

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.

BILAN

AU 31 Décembre 2019

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	394 000	386 640
Amortissements	(389 093)	(386 640)
	4907	**0**
Immobilisations corporelles	63 583 726	62 635 163
Amortissements	(57 142 461)	(55 618 668)
	6 441 265	**7 016 495**
Immobilisations financières	5 972 950	6 177 578
provisions	(2 191 000)	(2 605 286)
	3 781 950	**3 572 292**
Total des actifs immobilisés	**10 228 122**	**10 588 787**
Total des actifs non courants	**10 228 122**	**10 588 787**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	13 275 499	18 428 782
Provisions	(713 807)	(713 807)
	12 561 692	**17 714 976**
Clients et comptes rattachés	3 262 779	7 410 502
Provisions	(449 101)	(685 078)
	2 813 678	**6 725 424**
Autres actifs courants	1 259 221	2 211 971
Provisions	(302 213)	(212 463)
Autres actifs financiers	317 773	828 157
Provisions	(45 859)	(45 859)
Liquidités et équivalents de liquidités	160 056	30 891
Total des actifs courants	**16 764 348**	**27 253 096**
Total des actifs	**26 992 470**	**37 841 883**

2021R03112BCFA5